

Limoges, le 6 novembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Odile Coppey
Patrick Ténèze
IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

A Mesdames et Messieurs les Professeurs documentalistes
A Mesdames et Messieurs les Conseillers principaux d'éducation

s/c de
Mesdames et Messieurs les Proviseurs
Mesdames et Messieurs les Principaux

Service
Etablissements et Vie Scolaire

Affaire suivie par
Odile Coppey
Patrick Ténèze

Mél
odile.coppey@ac-limoges.fr
patrick.tenezei@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Cher(e) collègue,

L'inspection pédagogique régionale *Etablissements et vie scolaire* souhaite vous accompagner au mieux dans vos missions déterminantes pour le bien-être et la réussite de chacun des élèves. C'est pourquoi cette traditionnelle lettre de rentrée s'adresse simultanément à vous tous, que vous occupiez des fonctions pédagogiques de professeur documentaliste ou des fonctions éducatives de conseiller principal d'éducation.

Dans le contexte de cette rentrée 2015 particulièrement occupée à préparer la réforme du collège, les principes qui la régissent s'appliquent à tous, quel que soit le type d'établissement dans lequel vous exercez.

Vous le savez, l'académie s'est engagée dans une dynamique d'élévation du niveau de qualification des jeunes, nécessaire à leur insertion sociale et professionnelle. Votre implication demeure déterminante pour contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans le contrat 2014-2018 qui lie l'académie à l'administration centrale. Vous êtes des acteurs incontournables de la refondation de l'école et vous contribuez à définir les conditions de la réussite éducative, en conseillant le chef d'établissement et en faisant valoir votre expertise tant auprès de vos collègues qu'au sein des instances de l'établissement.

Vous avez nécessairement pris connaissance de la circulaire de rentrée et plus particulièrement pour les CPE de la nouvelle circulaire sur les missions des conseillers principaux d'éducation (n° 2015-139 du 10/08/2015). Aussi, faisons-nous le choix de mettre l'accent sur quelques axes spécifiques de la politique éducative, d'attirer votre attention sur des moments forts de l'année scolaire et de vous informer sur notre mode de fonctionnement.

La mobilisation en faveur des **valeurs de la république** se poursuit. Elle constitue un des axes de votre action quotidienne. Le séminaire préparé avec la Fondation Thuram se tiendra autour de la journée de la laïcité (8 et 9 décembre 2015) et vous êtes invités à y participer. Dans la même perspective de la construction de la citoyenneté de nos élèves, votre implication est importante dans le développement de **l'éducation aux médias et à l'information** (EMI). Ainsi, chaque collège et lycée est invité à créer en son sein un **média** (journal, radio, plateforme collaborative). La 27^{ème} semaine de la presse et des médias dans l'école (21 au 26 mars 2016) constituera un temps fort de valorisation des travaux conduits toute l'année.



L'entrée dans l'ère du numérique est au cœur de nos missions. Le référentiel des compétences des professeurs documentalistes (Cf. le [référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#)) y insiste et la circulaire relative aux missions des conseillers principaux d'éducation précise qu'ils jouent un rôle essentiel dans les échanges d'informations relatives aux élèves, notamment par l'utilisation des outils et ressources numériques mis à leur disposition. L'**internat** de la réussite pour tous est notamment l'occasion d'accompagner les élèves vers un usage maîtrisé des outils numériques. De façon plus globale, l'amélioration des conditions de vie à l'internat constitue un chantier académique auquel votre contribution est attendue.

Sur tous ces sujets, notre volonté est de **vous accompagner, de faciliter les échanges de bonnes pratiques, de fédérer les énergies et de faire connaître les initiatives**. Nous sommes à votre service et nous vous invitons à prendre contact avec nous chaque fois que vous en éprouverez le besoin. Ainsi pourrons-nous jouer au mieux notre rôle d'interface en lien étroit avec les autres corps d'inspection, les directeurs académiques et avec les services du rectorat.

Afin de faciliter les échanges, nous avons réparti notre travail thématiquement et géographiquement. :

- Odile Coppey anime le réseau des **professeurs documentalistes** et la formation initiale et continue de ces personnels et Patrick Ténèze est plus particulièrement en charge du réseau des **CPE**.
- Afin d'avoir un interlocuteur de proximité dans notre spécialité *Etablissements et vie scolaire*, les établissements ont également été répartis entre les deux inspecteurs à partir des 10 zones d'animation pédagogiques (ZAP) de l'académie. Cela sera précisé dans un courrier séparé adressé aux chefs d'établissement.

Enfin, vous noterez que les deux inspecteurs ont été désignés référents académiques pour les dossiers suivants :

Odile Coppey : **Internat - École ouverte,**

Patrick Ténèze : **Parents – Semaine de la presse et des médias dans l'école - Éducation aux médias et à l'information** (avec le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle).

L'année est déjà bien engagée, nous vous souhaitons de la poursuivre dans les meilleures conditions avec l'assurance de notre soutien.

Bien cordialement,

Odile Coppey

Patrick Ténèze